

## Inscriptions pour les mariages

Début décembre, les couples pourront informer de leurs souhaits de jour et d'horaire pour leur mariage, directement auprès du service état-civil, au Castelrose



Chaque année, dès le début du mois de décembre, les couples pourront informer de leurs souhaits de jour et d'horaire pour leur mariage prévu l'année suivante, directement auprès du service état-civil, au Castelrose.

Contact

Renseignements auprès du Service Etat Civil – Mariages : 01 34 08 19 16 / 19 13